

Je fais
la différence !

se-unsa.org



Enseignants de l'UNSA

BORDEAUX

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

Christian BASSET - L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique, élu à la CAPA des PLP
Rahim EL MOUAHID - S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Enseignement
Professionnel, élu à la CAPA des PLP

*"Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer
que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

FAITES LA DIFFERENCE

*Pensez à renouveler votre adhésion
ou n'hésitez pas à nous rejoindre."*

Lettre d'information PLP du 16/11/2009

N° 2

> CAPA d'avancement d'échelon des PLP

La CAPA d'avancement d'échelon des PLP devrait se tenir le **mercredi 16 décembre**. Si vous êtes promouvable, n'oubliez pas de nous renvoyer la fiche de suivi syndicale que nous vous avons faite parvenir.

> Congé de formation professionnelle

- Candidatures pour l'année scolaire 2010-2011 par internet :

**<http://www.ac-bordeaux.fr/confor>
du 16 novembre 2009 au 7 décembre 2009 (midi)**

- La notice de candidature et les pièces justificatives devront être retournées au Rectorat, par la voie hiérarchique pour le 18 décembre 2009 au plus tard.

Attention : contrairement à l'an dernier, la notice de candidature doit être non seulement complétée lors de la saisie, mais aussi **imprimée** et **visée** par le chef d'établissement avant l'envoi par voie hiérarchique.

- Le congé formation est un acquis, il est de droit.

>> **Pour tous renseignements, contacter Rahim EL MOUAHID, chargé du suivi "congés de formation professionnelle".**

> Mutations Inter-académique 2009/2010

La note de service est parue au B.O. spécial mutations.

Elle est consultable à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid49478/menh0924151n.html>

Voeux à formuler sur le serveur SIAM I-PROF accessible par :

www.education.gouv.fr/iprof-siam

Le serveur est ouvert du 19 novembre 2009 au 8 décembre 2009.

Afin de vous aider à formuler vos vœux, nous vous invitons dès maintenant à fixer une date pour un rendez-vous "personnalisé".

>> **Pour les collègues concernés, prendre contact avec nous.**

B.O. Spécial n°9 du 15 octobre 2009

Ce B.O. est une compilation de différents textes sortis récemment principalement sur les BEP renouvelés avec leur règlement d'examen. Il fait suite au B.O. spécial n° 2 du 19/02/2009 portant modifications du code de l'éducation pour les différents

diplômes, épreuve de contrôle, nouveaux programmes bac pro.

A noter dans le B.O. du 15 octobre la note de service ministérielle du 25 septembre 2009 sur la certification intermédiaire adressée aux recteurs.

> La crise frappe les CFA... mais les lobbies veillent

Les sénateurs ont voté le **projet de loi** relatif à l'**orientation** et à la **formation professionnelle tout au long de la vie**.

Un des objectifs de cette loi, et ce n'est pas une surprise, est de promouvoir l'apprentissage. Les législateurs se sont permis d'adapter la loi à la crise.....des CFA. En effet dans le contexte économique dans lequel nous sommes, les employeurs ne sont pas très chauds pour recruter des apprentis. Cela impacte fortement les CFA. Notez que cette loi perdurera après la crise !

Dans cette loi, 3 modifications liées à l'apprentissage ont retenu notre attention.

- Les centres de formation d'apprentis volontaires pourront agréer des formations, jusqu'au 31 octobre 2010 et dont la durée ne peut excéder deux mois, **pour accueillir des jeunes sans employeur**.
- **Les centres de formation d'apprentis pourront accueillir**, pour une durée maximale d'un an, **les élèves ayant atteint l'âge de quinze ans** pour leur permettre de suivre, sous statut scolaire, une formation en alternance destinée à leur faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage.
- Pour certaines formations professionnelles **l'apprenti pourra accomplir tous les travaux que peut nécessiter sa formation**, sous la responsabilité de l'employeur.

Comme vous pouvez en juger, nous sommes dans un savant mélange d'idéologie et de clientélisme sachant que les organismes d'apprentissage privés pèsent environ 55%, les parapublics 30% et donc les publics 15%.

> Carte des formations

Pendant les vacances de Toussaint, nous avons transmis le projet d'évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2010 aux correspondants du SE-UNSA des Lycées Professionnels, S.E.P. et E.R.E.A. de l'académie. Les chefs d'établissement sont reçus par les services académiques ce mois-ci. Il faut demander que le Conseil d'Administration soit saisi de cette question avant le 14 décembre, date prévue pour le CTPA.

La généralisation du Bac Pro 3 ans se poursuit. Deux des quatre BEP maintenus devraient être transformés en Bac Pro 3 ans à la rentrée 2010 : optique lunetterie, conduite et services dans les transports routiers. Le BEP Carrières Sanitaires et Sociales est encore maintenu, ainsi que le BEP Restauration et Hôtellerie. Mais pour ce dernier, le Rectorat a fait le choix de le transformer soit en CAP, soit en Bac Pro 3 ans dès la rentrée 2010. Les élèves de Terminale BEP pourront intégrer une première professionnelle. Le Rectorat prévoit des ajustements de capacité d'accueil.

Nous contacter pour tous problèmes afin que nous puissions intervenir auprès des inspections académiques, du Rectorat et de la Région.

Nous informer des actions éventuelles qui pourraient être menées dans vos établissements. Nous sommes à votre disposition pour toutes demandes de renseignements ou pour vous fournir tous documents dont vous auriez besoin.

Si vous souhaitez que nous participions à une réunion syndicale dans votre établissement, nous faire signe.

> Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

>>adhérer au SE-UNSA

